



CAFAT

Votre vie, c'est notre quotidien

Prestations Familiales

4 rue du général Mangin

BP L5 - 98849 Nouméa cedex

Tél. : 25 58 10

Fax. : 25 58 72

pf@cafat.nc

www.cafat.nc

Ridet 112 615-001

Nouméa, le

Indiquez votre nom, votre prénom et votre adresse :

Certificat de scolarité

N° assuré attributaire : _____

N° assuré de l'enfant : _____

Pour le paiement de vos allocations familiales,
veuillez nous retourner ce document complété et signé par le chef d'établissement scolaire.

Cadre A. A REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE À LA RENTRÉE SCOLAIRE.

Important

Si l'élève est apprenti, ne pas remplir ce document. Veuillez nous fournir le contrat d'apprentissage.

Je soussigné, le Directeur de l'établissement, déclare que l'élève :

_____ né(e) le _____
jour mois année

est bien scolarisé(e) pour l'année _____ depuis le _____
jour mois année

pour suivre des cours de _____

Signature et cachet de l'établissement obligatoires

Fait le _____
jour mois année

Cadre B. A REMPLIR SI LE CADRE A N'EST PAS COMPLÉTÉ.

Mon enfant n'est plus scolarisé pour l'année _____

Mon enfant est en attente de reprendre une scolarisation en Nouvelle-Calédonie Métropole Autre

à compter du _____
jour mois année

Dans ce cas, n'oubliez pas de nous fournir son certificat de scolarité
à sa rentrée scolaire.

Fait le _____
jour mois année

Signature du représentant légal

Tournez SVP >>>

INFORMATIONS PRATIQUES

Chaque année le service Prestations Familiales effectue des contrôles sur la scolarité des enfants. Si vous êtes en possession de ce document concernant un ou plusieurs de vos enfants, il vous appartient de le faire compléter par le Chef d'établissement scolaire et de nous le retourner.

● POURQUOI NOUS RETOURNER CE CERTIFICAT DE SCOLARITÉ ?

Ce document permettra le versement des allocations familiales durant toute l'année scolaire.

● CAS PARTICULIERS :

- Si votre enfant a atteint l'âge de 21 ans avant la date de sa rentrée scolaire, il ne pourra plus prétendre aux allocations familiales.
- Si votre enfant est scolarisé en métropole ou à l'étranger, il vous appartient de contacter le service Prestations Familiales pour les démarches à effectuer.

● OÙ DOIS-JE DÉPOSER CE CERTIFICAT DE SCOLARITÉ ?

- Dans la boîte aux lettres du service Prestations Familiales qui se situe devant l'enceinte de la CAFAT VILLE
4 rue du Général MANGIN – Nouméa ;
- Par courrier à l'adresse suivante : CAFAT – SERVICE PRESTATIONS FAMILIALES – BP L5 – 98849 NOUMEA CEDEX ;
- Dans nos bureaux situés à Koné et Poindimié ou auprès des correspondants CAFAT des mairies de l'intérieur et des îles ;
- Par mail à l'adresse suivante : pf@cafat.nc
- Par fax au numéro suivant : 25.58.72.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au 25.58.10,
ou à l'adresse pf@cafat.nc.

Pour tout contact par mail, il est impératif de renseigner votre numéro assuré CAFAT dans l'objet du mail.